

Déclaration préalable

17 Mai 2019

Madame la Présidente

Mesdames et Messieurs les membres du CE DO Sud Est

Comme nous le savons toutes et tous les salariés Orange peuvent bénéficier de la restauration collective, mais nous serions tentés de dire « presque toutes et tous ». La gestion de cette dernière est déléguée à l'entreprise depuis 2005, mais cela n'empêche pas le CE à avoir son mot à dire en exerçant un contrôle régulier. Nous rappelons que la restauration **fait partie des Activités Sociales et Culturelles, et que son budget est équivalent à celui des Activités Sociales et Culturelles.**

La CFE CGC Orange forme le vœu que ce contrôle se fasse sur la DO Sud Est au travers des élus de son Comité d' Etablissement et pas dans une commission restauration qui n'a d'existence que le nom.

Des propositions ont déjà été faites en ce sens par nos représentants, mais n'ont jamais été suivies.

Actuellement, la CFE CGC Orange ne peut que déplorer qu'il puisse y avoir 2 typologies de bénéficiaires sur notre périmètre : ceux qui peuvent déjeuner dans des conditions normales et ceux qui parfois ne bénéficient d'aucune subvention et pour lesquels les règles semblent être à géométrie variable.

Illustrons ces propos par quelques exemples.

Pour le site d'Avignon Bérégovoy, les salariés sont à 30 minutes à pied de leur RIE (Agroparc) et l'entreprise leur impose d'y aller par leurs propres moyens. Résultat : beaucoup préparent eux-mêmes leur panier repas (non subventionné bien sûr) qu'ils consomment sur place alors que leurs collègues qui ont la chance d'avoir un Restaurant sur place sont subventionnés entre 5 et 12€ par repas.

Que penser de la situation des salariés sédentaires de Digne qui n'ont plus de solution de restauration et pas de titres restaurant en raison de l'arrêt de la convention avec leur RIE ? Lui aussi était de plus à 30mn à pied.

A Manosque aussi, les salariés de l'UI sont à 30mn à pied du RIE qui est la seule solution de restauration subventionnée.

Il est donc urgent que les élus de cette instance se réunissent enfin autour des propositions de la CFE CGC Orange afin que tous les salariés bénéficient de prestations sociales homogènes et équitables.

La CFE CGC Orange demandera au secrétaire du CE de la DO Sud Est qu'un point spécifique soit prévu à l'ordre du jour du prochain CE sur ces sujets.

Par ailleurs, la CFE CGC Orange ne comprend pas que la question de la rétrocession du reliquat budgétaire du CCUES ne soit toujours pas inscrit à l'ordre du jour et souhaite qu'elle le soit lors de la séance de juin 2019